



Refus assureur association loi 1905

Par **Texjb**, le **23/06/2025** à **15:16**

Bonjour, Suite à la loi de 2021 sur le séparatisme, notre association a dû se scinder en deux associations distinctes : La première sous le régime de la loi 1901 et la seconde sous le régime de la loi 1905. Il y a eu réimmatriculation de l'association loi 1905. Et depuis, nous cherchons désespérément une société d'assurance pour assurer les 2 associations. Nous essayons refus sur refus. Les assureurs de la place, nous informant que "leurs statuts" ne les autorisent pas à assurer une association de type 1905. Ma question est la suivante ; Y aurait-il un texte de loi qui obligerait un assureur à assurer la structure comme cela est le cas pour les particuliers dans les contrats auto ? Merci pour votre aide.